

QUESTIONS ET AVIS AU SUJET DU PROJET REC SOLAR HAMBACH

- 1) Etant habitants de Willerwald et nous situant à environ un km du projet envisagé par REC Solar, nous avons les mêmes craintes que ceux qui se trouvent à 500 mètres ! Comment se fait-il que l'on puisse, ne serait-ce qu'envisager, à cet endroit la construction d'un site classé SEVESO seuil haut ?!
- 2) Ailleurs en France, on prend d'innombrables précautions là où se trouvent ces sites, des PPRT sont améliorés pour protéger les riverains, des périmètres de sécurité de 1,5 km ou plus sont imposés, mais ces mesures sont prises pour des entreprises déjà existantes. Ici, dans le cas du projet REC, il n'y a rien à améliorer pour la protection des habitants, il faut juste ne pas l'autoriser à s'implanter si près de nous ! Nous sommes là avant cette entreprise, les services de l'État doivent nous protéger de ces risques majeurs et doivent tout simplement refuser ce projet en raison de l'emplacement qui met les riverains en grand danger ! Les services de l'État et autres instances en charge d'étudier ce projet, ont-ils pris en compte les études du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) ? Pour les lecteurs du site de la concertation, le BARPI est le bureau au sein du ministère de la Transition écologique à la Direction générale de la prévention des risques, chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et le retour d'expérience en matière d'accidents industriels et technologiques. Le BARPI écrit : « Depuis trois ans, l'accidentologie augmente sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), c'est-à-dire les exploitations industrielles et agricoles pouvant engendrer des risques, des pollutions ou des nuisances pour la sécurité et la santé des riverains. ... Un rapport remis sur le devant de la scène le 25 novembre 2020 par la mission d'information de l'Assemblée nationale ... » .
Source : <https://www.usinenouvelle.com/article/reperes-de-plus-en-plus-d-accidents-sur-les-sites-seveso.N891679>
Les accidents survenus sur des sites SEVESO tels que Lubrizol Rouen ou AZF Toulouse ne sont-ils pas des exemples suffisants ? On voudrait nous faire croire que les risques sont acceptables pour les riverains ?
- 3) Après la concertation, une enquête publique ? Rien n'est stipulé dans le dossier et à la réunion du 23 janvier, le PowerPoint montrait une procédure avec enquête publique de 3 mois mais le représentant de la DREAL parlait d'1 mois, qu'en est-il ?
- 4) La concertation habituelle de trois mois n'est pas suffisante puisque nous sommes en période de crise sanitaire. J'ai appris pour la concertation de ce projet à peine début janvier, la majorité des habitants ne savent pas de quoi il s'agit, ils n'ont donc pas le temps de réagir, certains ne sont pas aptes à utiliser internet pour s'exprimer, d'autres n'ont pas la connexion adéquate pour internet, beaucoup ne sont pas aptes à venir écrire dans le registre de la mairie et ne se sentent pas d'y aller à cause du Covid, la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 sauf le mercredi après-midi donc ceux qui travaillent n'ont pas vraiment d'opportunités, il n'y a plus de permanences du maire et des adjoints en ces temps de Covid, etc. Se renseigner sur le projet et en discuter n'est vraiment pas tâche aisée ! L'information ne circulant pas facilement en ces temps difficiles, ne peut-on pas rallonger la procédure de concertation ?
- 5) La concertation a peut-être débuté le 14 décembre, mais le responsable du projet a saisi tardivement plusieurs instances par rapport aux exigences du droit à l'information et à la participation, notamment les communes concernées et la CNDP : la demande du responsable du projet d'instruction pour les autorisations environnementales et le permis de construire sont déposés depuis fin août ! Notre avis sur le fait de se faire installer un site de production si énorme et si dangereux juste sous notre nez aurait pu nous être demandé bien plus tôt ! Quand je vois l'ampleur du projet, appelé dans les médias la méga-usine, gigafactory ou projet XXL, quand je vois dans le dossier « début des travaux début juin », où reste le temps aux habitants des environs de se renseigner pour comprendre et réagir ?

6) REC Solar dit vouloir une communication franche et ouverte : on a mis en avant dans les médias les millions d'investissement et les emplois, mais à aucun moment, on a communiqué sur le classement SEVESO ! Pourquoi avoir caché ce « détail » au public ?

7) Le courrier de « REC Solar France SAS » daté du 17/12/2020 s'adressant aux mairies est arrivé à quelle date dans les mairies concernées ?

Vu la date à laquelle il a été écrit, le 17/12, j'imagine qu'il est arrivé dans les mairies juste avant Noël, et en plus en période Covid où tout est plus compliqué à gérer pour nos communes qu'en temps ordinaire. Avec ce retard-là, la concertation a été raccourcie d'au moins quinze jours ! On pourrait nous rallonger ce délai et repousser la date de fin de concertation du 8 février ?

A propos de ce courrier aux mairies :

- ce courrier d'information aurait dû être envoyé aux mairies bien avant l'ouverture de la concertation (14/12) afin que celles-ci puissent communiquer à leur tour avec leurs administrés. Ce retard alors que la concertation ne dure déjà que trois mois nous est préjudiciable, pouvez-vous réparer cette perte de temps ?
- comment se fait-il que ce courrier soit signé par M. Cemil Seber, directeur général de REC Solar Allemagne, REC Solar France n'a pas de directeur général ?
- comment se fait-il que le numéro d'immatriculation de l'entreprise renseigné dans l'entête de ce courrier renvoie à la SARL Gare du Nord Business Centre ?
- la dénomination de l'entreprise citée dans l'entête du courrier est « REC Solar France SAS », or celle-ci a été radiée en septembre 2017. « REC Solar France » existe depuis novembre 2019, or ce n'est pas une SAS mais une SASU, qui est l'associé unique ?

8) Rien contre l'entreprise REC Solar et son projet de site de fabrication, sauf qu'il est classé SEVESO seuil haut et qu'à l'endroit prévu il est hors de question qu'elle s'implante ! Sachant que le marché le plus favorable à l'achat de panneaux photovoltaïques est l'Allemagne, question à M. Cemil Seber, directeur général de REC Solar Allemagne : pourquoi ne pas implanter votre site directement en Allemagne ?

9) Pour l'instant, pas de PPRT prévu, mais il suivra puisqu'on lit sur le site de la concertation :

■ Comme indiqué précédemment, le dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours d'instruction par les services du Préfet de Moselle. Un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ne peut être établi qu'à l'issue de la procédure d'instruction, après obtention de l'autorisation environnementale.

De plus, sur le site du ministère de la Transition Écologique concernant les directives SEVESO et loi Risques, il est écrit : afin de protéger les populations du risque, un Plan de protection des risques technologiques (PPRT) **est imposé à proximité de tout site Seveso de seuil haut** ! C'est le monde à l'envers, on attend qu'elle soit construite pour nous imposer par après des contraintes et venir ensuite nous déloger parce qu'il y a danger et risques majeurs ?!

10) De par la proximité du site classé SEVESO d'Ineos, la commune de Willerwald est déjà soumise à des risques majeurs, c'est pourquoi elle renvoie sur son site au DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document explique entre autres les principales consignes d'urgence, les risques technologiques des établissements à risque tels qu'Ineos, les risques sur les transports de matières dangereuses (camions qui traversent le village), etc. Ce document a pour vocation de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé et l'intitulé de ce document est : « Prévenir pour mieux réagir ». La commune n'est-elle pas déjà suffisamment impactée par un site SEVESO, on peut tranquillement lui en rajouter un autre ?

11) Le dossier de concertation donne de fausses informations, par exemple une fausse présentation du projet à la page 9 : photo d'une ferme photovoltaïque ! Information trompeuse qui induit les gens en erreur car on pourrait penser que ce serait ça le paysage à côté de chez nous et que ce serait un site non bruyant et non dangereux. C'est ça une communication franche et ouverte ?

12) Vous écrivez page 30 : « Terrain éloigné des zones habitables (les premières habitations se situent à 550 m du site », vous appelez ça éloigné sachant que ce serait un site SEVESO seuil haut ?!

- 13) Page 63 : « ... la gravité des conséquences en cas d'apparition d'un phénomène dangereux resterait classifiée comme étant « modéré »... » ?! Pourquoi tout minimiser ?!
- 14) Sur la couverture du dossier, photo du site de Singapour où on distingue plusieurs cuves de stockage, le titre en orange en cache le nombre. Quelles hauteurs et capacités ont ces cuves ? Sachant que Singapour représente 1,5 GW alors que le projet d'Hambach sera d'abord de 2 GW, puis de 4 GW à la fin de la phase 2, et avec l'affirmation de REC Solar en page 37 : « ... on ne peut renseigner sur le nom des substances utilisées... », tout cela confirme bien la dangerosité du stockage et du site !
- 15) Affirmation erronée de REC Solar : « trafic routier non perturbé car accès direct à l'autoroute ». Contrairement à l'Allemagne, l'autoroute en France n'est pas gratuite et la plupart des salariés et chauffeurs routiers ne la prendront pas. REC Solar compte rendre l'autoroute obligatoire ?
- 16) Pour avoir participé à l'atelier du 23 janvier, les promesses d'échange n'ont pas été tenues ! Les intervenants devaient prendre la parole pendant 3/4 d'heure, ils l'ont prise pendant 1h30. Il devait y avoir des échanges en groupe restreint avec chaque intervenant, ça n'a pas eu lieu. 6 ou 7 personnes ont pu poser des questions et les autres n'ont pas été entendues par manque de temps ! Pendant 1h30, on nous a exposé que tout était dans la norme de l'acceptable (?!), que les limites ne seraient pas dépassées, ... Encore une façon de procéder qui ne correspond pas à l'ouverture au dialogue prôné par le maître d'ouvrage ! Pas de rallongement de la procédure de concertation pour ces manquements ?

Pour toutes ces raisons, **nous demandons à toutes les instances qui doivent donner un avis sur ce projet, compte tenu de l'endroit si proche de la population où il devrait être construit, de bien vouloir réagir et de stopper ce projet avant sa construction !!!**

Richard et Florence TOUSCH, 25 janvier 2021